

# Association Le Père Aussi

**Vous rejoignez notre Association, voici notre engagement moral**

"Le Père Aussi" est une association apolitique, à but non lucratif, régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901.

Elle se donne pour mission de défendre et faire respecter les droits des pères, ainsi que lutter contre toutes les accusations mensongères dont ils pourraient être victimes. Elle n'est pas sexiste et défend également les mères rencontrant les mêmes difficultés.

## SES COMBATS SONT LES SUIVANTS :

- Elle lutte donc pour une véritable résidence alternée paritaire des enfants.
- Elle dénonce le S.A.P. (syndrome d'aliénation parental) ou plus simplement la manipulation des enfants pour leur faire haïr l'autre parent.
- Elle lutte contre toutes les accusations non avérées, quels qu'en soient les motifs.
- Elle demande que les J.A.F. déterminent des pensions alimentaires réalistes qui, pour l'instant, s'apparentent plus à du "racket" qu'aux véritables besoins de l'enfant (comme le stipule clairement la Loi du 5 mars 2002).
- Elle demande que soient respectées les décisions judiciaires qui, bien souvent, restent lettre morte. (Notamment pour les droits de visite et les non-représentations d'enfant).
- Elle demande que cessent les certificats médicaux de complaisance, établis par des médecins peu scrupuleux, et produits en justice par certaines mères pour justifier des non-représentations d'enfant. Ces certificats sont notamment contraires au Code de la Déontologie Médicale.
- Elle demande que les avocats aient une démarche un peu cohérente et responsable, notamment vis à vis de l'intérêt des enfants à avoir deux parents.

**Les moyens légaux que nous nous accordons, car il n'entre pas dans nos intentions de sortir de cette voie sont les suivants :**

- Manifester "dans la rue" SANS VIOLENCES pour sensibiliser l'Opinion Publique à nos problèmes.
- Distribuer des tracts sur lesquels sont dénoncés les abus et diktats.
- Intervenir auprès des médias pour faire connaître nos problèmes au grand public.
- Intervenir auprès des politiques afin de faire évoluer les lois.

## EN CONSEQUENCE :

- Il est bien clair pour tout le monde que l'association ne se substitue pas à un avocat. Elle n'a d'ailleurs pas d'avocat et n'est liée avec aucun d'eux.
- Elle ne donne pas de conseils, seulement des avis ainsi qu'une aide morale et des renseignements juridiques concernant le déroulement des procédures.
- Chacun reste maître de sa démarche et prend ses responsabilités dans ses choix.
- Chacun peut y rencontrer d'autres adhérents, discuter avec eux et en tirer des enseignements profitables pour son propre dossier.
- Notre association se voulant légaliste et responsable, il est bien évident que tout adhérent se livrant à des comportements illégaux avérés : Menaces, agressions, violences ... à l'égard des enfants, conjoints et institutions ... se verra immédiatement exclu.
- Cette association est animée par des bénévoles qui y consacrent beaucoup de temps pris sur leurs loisirs. Merci de respecter leur travail et de ne pas les considérer comme devant être exclusivement à votre service !